selon le Règlement sur les produits dangereux



Travallas™ Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 03/01/2018
1.2 03/27/2025 Date de la première parution: 03/01/2018

SECTION 1. IDENTIFICATION

Identificateur de produit

Nom du produit Travallas™ Herbicide

Autres moyens d'identification

Code du produit 50000101

Numéro d'enregistrement

de produit

PCP # 31685

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée Peut être utilisé comme herbicide seulement.

Restrictions d'utilisation Utilisez comme recommandé par l'étiquette.

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

<u>Fabricant</u> FMC of Canada Ltd

6755 Mississauga Road, Suite 204

Mississauga, ON L5N 7Y2

Canada

Web: https://ag.fmc.com/ca/en

SDS-Info@fmc.com

Adresse du fournisseur FMC of Canada Limited

6755 Mississauga Road, Suite 204

Mississauga, ON L5N 7Y2

Canada

Numéro de téléphone en cas d'urgence

En cas d'urgence de fuite, d'incendie, de déversement ou

d'accident, appelez:

1 800 / 424-9300 (CHEMTREC - U.S.A.) 1 703 / 741-5970 (CHEMTREC - International) 1 703 / 527-3887 (CHEMTREC - Suppléant)

Urgence médicale:

U.S.A. & Canada: +1 800 / 331-3148

Tout autre pays: +1 651 / 632-6793 (Recueillir)

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Liquides inflammables : Catégorie 4

Sensibilisation de la peau : Catégorie 1

selon le Règlement sur les produits dangereux



Travallas™ Herbicide

Version 1.2

Date de révision: 03/27/2025

Numéro de la FDS: 50000101

Date de dernière parution: 03/01/2018 Date de la première parution: 03/01/2018

Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger



Mot indicateur : AVERTISSEMENT

Déclarations sur les risques : H227 Liquide combustible.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Déclarations sur la sécurité

Prévention:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.

P261 Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs. P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage/ auditive.

Intervention:

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical/ Consulter un médecin.

P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.

Entreposage:

P403 Stocker dans un endroit bien ventilé.

Élimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Autres dangers

Très toxique pour les organismes aquatiques.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

Composants

Nom Chimique	Nom com-	No. CAS	Concentration (% w/w)
	mun/Synonyme		

selon le Règlement sur les produits dangereux



Travallas™ Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 03/01/2018
1.2 03/27/2025 Date de la première parution: 03/01/2018

Fluroxypyr-meptyl	Fluroxypyr- meptyl	81406-37-3	21.9
Thifensulfuron-methyl	Thifensulfuron- methyl	79277-27-3	3
2-(4-Methoxy-6-methyl- 1,3,5-triazin-2- ylcarbamoylsulfamoyl) benzoic acid	Metsulfuron- methyl	74223-64-6	0.3
Fatty acids, soya, Me esters	Fatty acids, soya, Me esters	68919-53-9	>= 10 - < 30 *
12-Hydroxystearic acid, oligomers, reaction products with stearic acid	Octadecanoic acid, 12- hydroxy-, ho- mopolymer, octadecanoate	58128-22-6	>= 1 - < 5 *

^{*} La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

SECTION 4. PREMIERS SOINS

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.

Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en

consultation.

Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'inhalation : Déplacer à l'air frais.

En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et

appeler un médecin.

En cas d'inconfort, retirer immédiatement de l'exposition. Valises légères: Garder la personne sous surveillance. Consulter immédiatement un médecin si des symptômes se développent. Cas graves: Consultez immédiatement un médecin ou

appelez une ambulance.

En cas de contact avec la

peau

: S'il y a du produit sur les vêtements, retirer-les.

Si la personne en a sur la peau, bien rincer à l'eau.

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du

savon.

Faire immédiatement appel à une assistance médicale si de

l'irritation se développe et persiste.

En cas de contact avec les

yeux

Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.

Retirez les lentilles de contact.

Protéger l'oeil intact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécia-

liste.

En cas d'ingestion : Maintenir les voies respiratoires dégagées.

Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

selon le Règlement sur les produits dangereux



Travallas™ Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 03/01/2018 1.2 03/27/2025 Date de la première parution: 03/01/2018

Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.

Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés

Peut provoquer une allergie cutanée.

Protection pour les secou-

ristes

Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les

yeux.

Avis aux médecins : Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié : Poudre chimique, CO2, eau pulvérisée ou mousse ordinaire.

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement immédiat.

Moyens d'extinction inadé-

quats

Ne pas répandre le produit déversé avec des jets d'eau à

haute pression.

Jet d'eau à grand débit

Dangers spécifiques pendant :

la lutte contre l'incendie

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les

égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dan-

gereux

Un incendie peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou

toxiques.

Oxydes d'azote (NOx) Oxydes de carbone oxydes de soufre Cyanure d'hydrogène Fluorure d'hydrogène Chlorure d'hydrogène Composés chlorés Composés de fluor

Autres informations : Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

rejeter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en

vigueur.

Utiliser un vaporisateur d'eau pour refroidir les contenants

complètement fermés.

Équipement de protection spécial pour les pompiers

: Les pompiers doivent porter des vêtements de protection et

un appareil respiratoire autonome.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Utiliser un équipement de protection personnelle.
 Si cela peut être fait en toute sécurité, arrêtez la fuite.

Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.

selon le Règlement sur les produits dangereux



Travallas™ Herbicide

Version 1.2 Date de révision: 03/27/2025

Numéro de la FDS: 50000101

Date de dernière parution: 03/01/2018 Date de la première parution: 03/01/2018

Ne touchez pas et ne marchez pas à travers le matériau déversé.

Assurer une ventilation adéquate.

Ne jamais réintroduire le produit déversé dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.

d'origine en vue d'une reutilisation.

Identifier la zone contaminée avec des affiches et en interdire

l'accès au personnel non autorisé.

Seules les personnes qualifiées munies des équipements de protection adéquats peuvent intervenir.

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit pénètre dans les égouts.

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est

possible sans danger.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

Méthodes et matières pour le : confinement et le nettoyage

Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimi-

nation.

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Indications pour la protection : contre l'incendie et l'explosion

Ne pas pulvériser contre une flamme nue ou tout autre objet

incandescent.

Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et

des sources d'ignition.

Conseils pour une manipula: : tion sans danger

Éviter la formation d'aérosols.

Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales

avant l'utilisation.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Équipement de protection individuelle, voir la section 8.

Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'appli-

cation.

Fournir un renouvellement d'air et/ou une ventilation aspirante

șuffisante dans les ateliers.

Éliminer l'eau de rinçage conformément aux réglementations

locales et nationales.

Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange

est utilisé.

Conditions de stockage sures

Défense de fumer.

Conserver dans un endroit bien ventilé.

selon le Règlement sur les produits dangereux



Travallas™ Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 03/01/2018 1.2 03/27/2025 Date de la première parution: 03/01/2018

Refermer soigneusement tout récipient entamé et l'entreposer

verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.

Les installations et le matériel électriques doivent être con-

formes aux normes techniques de sécurité.

Information supplémentaire sur les conditions d'entreposage Le produit est stable dans des conditions normales de stock-

age en entrepôt.

Stocker dans des récipients fermés et étiquetés. Le local de stockage doit être construit en matériau incombustible, fermé, sec, ventilé et avec un sol imperméable, sans accès aux personnes non autorisées ou aux enfants. Le local ne doit être utilisé que pour le stockage des produits chimiques. La nourriture, les boissons, les aliments pour animaux et les semences ne doivent pas y être présents. Un poste de lavage des mains

doit être disponible.

Matières à éviter : Ne pas entreposer près des acides.

D'autres informations sur la stabilité du stockage

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les indications.

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Ne contient pas de substances ayant des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : En cas d'exposition aux brouillards, pulvérisations ou aux

aérosols, porter un appareil de protection respiratoire indivi-

duelle et des vêtements de protection appropriés.

Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est

normalement nécessaire.

Protection des mains

Matériau : Portez des gants résistant aux produits chimiques, comme

un stratifié barrière, du caoutchouc butyle ou du caoutchouc

nitrile.

Remarques : L'aptitude des gants pour environnement/type de travail spé-

cifique devrait être examinée avec le fournisseur de gants de

protection.

Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection de la peau et du

corps

Vêtements étanches

Choisir la protection individuelle selon la quantité et la concentration de la substance dangereuse sur le lieu de travail.

selon le Règlement sur les produits dangereux



Travallas™ Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 03/01/2018 03/27/2025 50000101 Date de la première parution: 03/01/2018 1.2

Établir un plan d'action de premier soins avant d'utiliser ce Mesures de protection

Tenir prête et en permanence une trousse d'urgence avec

son mode d'emploi détaillé.

Porter un équipement de protection adéquat.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utili-

sation.

Dans le cadre d'un usage professionnel phytosanitaire tel que préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications

de l'étiquette et au mode d'emploi.

Mesures d'hygiène Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Ne pas fumer pendant l'utilisation.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée. Enlever et laver les gants, y compris l'intérieur, et les vête-

ments contaminés avant la réutilisation.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique liquide

Couleur gris pâle

Odeur de type solvant

рΗ 3.9 - 4.9

Concentration: 1 %

Point de fusion/congélation Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition Donnée non disponible

Point d'éclair 93 °C

Inflammabilité (liquides) Sur la base des informations disponibles, les critères de clas-

sification pour le danger d'inflammabilité ne sont pas remplis.

Auto-allumage Donnée non disponible

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité

supérieure

non établi(e)

Limite d'explosivité, inférieure Donnée non disponible

selon le Règlement sur les produits dangereux



Travallas™ Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 03/01/2018 1.2 03/27/2025 Date de la première parution: 03/01/2018

/ Limite d'inflammabilité infé-

rieure

Pression de vapeur : Non disponible pour ce mélange.

Densité de vapeur relative : Non disponible pour ce mélange.

Densité : 0.89 - 1.09 g/cm3

Solubilité

Solubilité dans l'eau : Donnée non disponible

Solubilité dans d'autres

solvants

Donnée non disponible

Température d'auto-

inflammation

Donnée non disponible

Température de décomposi-

tion

Donnée non disponible

Viscosité

Viscosité, dynamique : 231.9 mPa,s (20 °C)

Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

Propriétés explosives : Non explosif

Propriétés comburantes : Le produit n'est pas oxydant.

Taille des particules : Sans objet

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les indications.

Stabilité chimique : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les indications.

Possibilité de réactions dan-

gereuses

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les indications.

Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

Protéger du gel.

Le chauffage du produit produira des vapeurs nocives et irri-

tantes.

selon le Règlement sur les produits dangereux



Travallas™ Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 03/01/2018 1.2 03/27/2025 Date de la première parution: 03/01/2018

Produits incompatibles : Évitez les acides forts, les bases et les oxydants

Produits de décomposition

dangereux

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg

Méthode: Directives du test 425 de l'OECD

Remarques: (Information concernant le produit lui-même) Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5.11 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère d'essai: poussières/brouillard Méthode: Directives du test 403 de l'OECD

Remarques: (Information concernant le produit lui-même) Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg

Méthode: Directives du test 402 de l'OECD

Remarques: (Information concernant le produit lui-même) Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

Composants:

Fluroxypyr-meptyl:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 5,000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 1.16 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère d'essai: poussières/brouillard Méthode: Directives du test 403 de l'OECD

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune

toxicité aiguë par inhalation

Remarques: La plus haute concentration possible.

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat): > 2,000 mg/kg

Méthode: Directives du test 402 de l'OECD

Thifensulfuron-methyl:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 7.9 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère d'essai: poussières/brouillard

selon le Règlement sur les produits dangereux



Travallas™ Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 03/01/2018 1.2 03/27/2025 50000101 Date de la première parution: 03/01/2018

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat): > 2,000 mg/kg

2-(4-Methoxy-6-methyl-1,3,5-triazin-2-ylcarbamoylsulfamoyl) benzoic acid:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,000 mg/kg

Méthode: Directive de test OPP 81-1 de l'EPA des États-Unis Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune

toxicité aiguë par voie orale

DL50 (Rat, femelle): > 5,000 mg/kg

Méthode: Directives du test 425 de l'OECD

BPL: oui

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune

toxicité aiguë par voie orale Remarques: pas de mortalité

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 5.11 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère d'essai: poussières/brouillard Méthode: Directives du test 403 de l'OECD Symptômes: Difficultés respiratoires

BPL: oui

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune

toxicité aiguë par inhalation Remarques: pas de mortalité

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin, mâle et femelle): > 5,000 mg/kg

Méthode: Directives du test 402 de l'OECD

Symptômes: Irritation

BPL: oui

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune

toxicité aiguë par voie cutanée Remarques: pas de mortalité

Fatty acids, soya, Me esters:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 5,000 - 15,000 mg/kg

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): 2,000 - 20,000 mg/kg

12-Hydroxystearic acid, oligomers, reaction products with stearic acid:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2,000 mg/kg

Corrosion et/ou irritation de la peau

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

Produit:

Espèce : Lapin

Méthode : Directives du test 404 de l'OECD

Résultat : Pas d'irritation de la peau

Remarques : (Information concernant le produit lui-même)

selon le Règlement sur les produits dangereux



Travallas™ Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 03/01/2018 1.2 03/27/2025 Date de la première parution: 03/01/2018

Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

Remarques : Peut causer des irritations de la peau et/ou des dermatites.

Composants:

Fluroxypyr-meptyl:

Espèce : Lapin

Évaluation : N'est pas classé comme irritant Résultat : Pas d'irritation de la peau

Thifensulfuron-methyl:

Espèce : Lapin

Méthode : Directives du test 404 de l'OECD

Résultat : Pas d'irritation de la peau

Remarques : Effets minimes qui n'atteignent pas le seuil de classification.

2-(4-Methoxy-6-methyl-1,3,5-triazin-2-ylcarbamoylsulfamoyl) benzoic acid:

Espèce : Lapin

Évaluation : N'est pas classé comme irritant
Méthode : US EPA Ligne directrice OPP 81-5

Résultat : Pas d'irritation de la peau

Fatty acids, soya, Me esters:

Résultat : irritation légère

12-Hydroxystearic acid, oligomers, reaction products with stearic acid:

Espèce : Lapin

Résultat : Irritation de la peau

Lésion/irritation grave des yeux

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

Produit:

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation des yeux

Méthode : Directives du test 405 de l'OECD

Remarques : (Information concernant le produit lui-même)

Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

Remarques : Les vapeurs peuvent provoquer une irritation des yeux, du

système respiratoire et de la peau.

Composants:

Fluroxypyr-meptyl:

Espèce : Lapin

Évaluation : Pas d'irritation des yeux

selon le Règlement sur les produits dangereux



Travallas™ Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 03/01/2018 1.2 03/27/2025 Date de la première parution: 03/01/2018

Méthode : Directives du test 405 de l'OECD

Remarques : Effets minimes qui n'atteignent pas le seuil de classification.

Thifensulfuron-methyl:

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation des yeux

Méthode : Directives du test 405 de l'OECD

2-(4-Methoxy-6-methyl-1,3,5-triazin-2-ylcarbamoylsulfamoyl) benzoic acid:

Espèce : Lapin

Résultat : irritation légère

Évaluation : N'est pas classé comme irritant

Méthode : EPA OPP 81-4

Fatty acids, soya, Me esters:

Résultat : De l'irritation des yeux réversible à en dedans de 7 jours

12-Hydroxystearic acid, oligomers, reaction products with stearic acid:

Espèce : Lapin

Résultat : Irritation légère des yeux

Méthode : Test de Draize

Sensibilisation cutanée ou respiratoire

Sensibilisation de la peau

Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation des voies respiratoires

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

Produit:

Espèce : les souris

Méthode : Directives du test 429 de l'OECD

Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Remarques : (Information concernant le produit lui-même)

Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

Remarques : A un effet sensibilisant.

Composants:

Fluroxypyr-meptyl:

Espèce : Cobaye

Méthode : Directives du test 406 de l'OECD

Résultat : Ne cause pas la sensibilisation de la peau.

Thifensulfuron-methyl:

Type d'essai : Essai de maximisation

selon le Règlement sur les produits dangereux



Travallas™ Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 03/01/2018 1.2 03/27/2025 Date de la première parution: 03/01/2018

Espèce : Cobaye

Méthode : Directives du test 429 de l'OECD

Résultat : Ne cause pas la sensibilisation de la peau.

2-(4-Methoxy-6-methyl-1,3,5-triazin-2-ylcarbamoylsulfamoyl) benzoic acid:

Type d'essai : Essai de maximisation Voies d'exposition : Contact avec la peau

Espèce : Cobaye

Méthode : US EPA Ligne directrice OPPTS 870.2600

Résultat : Pas un sensibilisateur cutané.

Fatty acids, soya, Me esters:

Résultat : Ne cause pas la sensibilisation de la peau.

12-Hydroxystearic acid, oligomers, reaction products with stearic acid:

Type d'essai : Essai de maximisation

Espèce : Cobaye

Résultat : Ne cause pas la sensibilisation de la peau.

Mutagénécité de la cellule germinale

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

Composants:

Thifensulfuron-methyl:

Génotoxicité in vitro : Système de test: Cellules d'ovaires de hamster chinois

Méthode: Directives du test 476 de l'OECD

Résultat: négatif

Remarques: Les tests in vitro n'ont pas montré d'effets muta-

gènes

Mutagénécité de la cellule

germinale - Évaluation

Les données ne soutiennent pas le classement comme un

mutagène des cellules germinales.

2-(4-Methoxy-6-methyl-1,3,5-triazin-2-ylcarbamoylsulfamoyl) benzoic acid:

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: Test de Ames

Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique

Méthode: Directives du test 471 de l'OECD

Résultat: négatif

BPL: oui

Type d'essai: Test d'aberration chromosomique in vitro

Activation métabolique: Activation métabolique

Résultat: positif

BPL: oui

Génotoxicité in vivo : Type d'essai: Test du micronoyau

Espèce: Souris Résultat: négatif

selon le Règlement sur les produits dangereux



Travallas™ Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 03/01/2018 1.2 03/27/2025 Date de la première parution: 03/01/2018

Cancérogénicité

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

Composants:

Fluroxypyr-meptyl:

Espèce : Rat

Méthode : Directives du test 451 de l'OECD

Résultat : négatif

Espèce : Souris

Méthode : Directives du test 453 de l'OECD

Résultat : négatif

Thifensulfuron-methyl:

Cancérogénicité - Évaluation : Le poids des données ne supporte pas la classification

comme carcinogène

2-(4-Methoxy-6-methyl-1,3,5-triazin-2-ylcarbamoylsulfamoyl) benzoic acid:

Espèce : Rat, mâle et femelle
Durée d'exposition : 104 semaines
NOAEL : 500 ppm
Résultat : négatif

Espèce : Souris, mâle et femelle

Durée d'exposition : 18 mois NOAEL : 5,000 ppm Résultat : négatif

Fatty acids, soya, Me esters:

Cancérogénicité - Évaluation : Le poids des données ne supporte pas la classification

comme carcinogène

Toxicité pour la reproduction

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

Composants:

Fluroxypyr-meptyl:

Effets sur la fertilité : Méthode: Directives du test 416 de l'OECD

Résultat: négatif

Incidences sur le dévelop-

pement fœtal

Méthode: Directives du test 414 de l'OECD

Résultat: négatif

Thifensulfuron-methyl:

Toxicité pour la reproduction : N'a pas montré d'effets tératogènes lors des expérimentations

- Évaluation animales.

selon le Règlement sur les produits dangereux



Travallas™ Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 03/01/2018 1.2 03/27/2025 50000101 Date de la première parution: 03/01/2018

2-(4-Methoxy-6-methyl-1,3,5-triazin-2-ylcarbamoylsulfamoyl) benzoic acid:

Effets sur la fertilité : Type d'essai: Étude sur deux générations

Espèce: Rat, mâle et femelle Voie d'application: Oral(e)

Résultat: négatif

Incidences sur le dévelop-

pement fœtal

Type d'essai: Développement embryofœtal

Espèce: Lapin, femelle Voie d'application: Ingestion

Symptômes: Incidences sur la mère.

Résultat: négatif

Type d'essai: Développement embryofœtal

Espèce: Rat, femelle Voie d'application: Ingestion

Symptômes: Incidences sur la mère.

Résultat: négatif

STOT - exposition unique

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

STOT - exposition répétée

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

Toxicité à dose répétée

Composants:

Fluroxypyr-meptyl:

Espèce : Rat
NOAEL : 80 mg/kg
Durée d'exposition : 90 d

Méthode : Directives du test 408 de l'OECD

Organes cibles : Reins

Thifensulfuron-methyl:

Espèce : Rat

LOAEL : env. 200 mg/kg

Durée d'exposition : 90 d

Organes cibles : Aucun organe cible spécifique noté.

Symptômes : Perte de poids corporel

2-(4-Methoxy-6-methyl-1,3,5-triazin-2-ylcarbamoylsulfamoyl) benzoic acid:

Espèce : Rat, mâle et femelle

NOEL : 1000 ppm

Voie d'application : Orale - alimentation

Durée d'exposition : 90 days

Symptômes : Perte de poids corporel

selon le Règlement sur les produits dangereux



Travallas™ Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 03/01/2018
1.2 03/27/2025 Date de la première parution: 03/01/2018

Toxicité par aspiration

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

Produit:

Aucune classification de toxicité par aspiration

Effets neurologiques

Composants:

2-(4-Methoxy-6-methyl-1,3,5-triazin-2-ylcarbamoylsulfamoyl) benzoic acid:

Aucune neurotoxicité observée dans les études animales.

Autres informations

Produit:

Remarques : Les renseignements présentés dans la section 11 sont con-

formes au Règlement sur les produits dangereux (RPD) et à

SIMDUT. Consulter

Remarques : Donnée non disponible

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 1.2 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 1.2 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

ErC50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): > 10

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

ErC50 (Lemna gibba (lentille d'eau)): 0.033 mg/l

Durée d'exposition: 7 d

Toxicité pour les organismes

vivant dans le sol

CL50 (Eisenia fetida (vers de terre)): > 108 mg/kg

Durée d'exposition: 28 d

Toxicité pour les organismes :

terrestres

DL50 (Apis mellifera (abeilles)): > 214 µg/abeille

Durée d'exposition: 48 h

Point final: Toxicité aiguë par voie orale

DL50 (Apis mellifera (abeilles)): > 200 µg/abeille

Durée d'exposition: 48 h

selon le Règlement sur les produits dangereux



Travallas™ Herbicide

Version 1.2

Date de révision: 03/27/2025

Numéro de la FDS: 50000101

Date de dernière parution: 03/01/2018 Date de la première parution: 03/01/2018

Point final: Toxicité aiguë par contact

Évaluation écotoxicologique

Toxicité aiguë en milieu

aquatique

Très toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

Composants:

Fluroxypyr-meptyl:

Toxicité pour les poissons

CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): > 0.63 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 0.2 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 0.183 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): >

1.41 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

CL50 (Scenedesmus subspicatus): > 0.5 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

NOEC (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0.2 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.06 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Toxicité pour les organismes

vivant dans le sol

CL50 (Eisenia fetida (vers de terre)): > 1,000 mg/kg

Durée d'exposition: 14 d

Toxicité pour les organismes :

terrestres

DL50 (Anas platyrhynchos (canard mallard)): > 2,000 mg/kg

DL50 (Colinus virginianus (Colin de Virginie)): > 2,000 mg/kg

DL50 (Apis mellifera (abeilles)): > 100 µg/bee

Durée d'exposition: 48 h

Point final: Toxicité aiguë par voie orale

DL50 (Apis mellifera (abeilles)): > 100 µg/bee

Durée d'exposition: 48 h

Point final: Toxicité aiguë par contact

17 / 27

selon le Règlement sur les produits dangereux



Travallas™ Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 03/01/2018 03/27/2025 50000101 Date de la première parution: 03/01/2018 1.2

Thifensulfuron-methyl:

Toxicité pour les poissons CL50 (Salmo gairdneri): 100 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 250 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 470 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CI50 (algue verte): 0.0159 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

ErC50 (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)):

1.4 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

CE50 (Lemna minor (Lentille d'eau)): 1.3 µg/l

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

NOEC (Salmo gairdneri): 250 mg/l

Durée d'exposition: 28 d

NOEC (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 10.6 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 100 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Toxicité pour les organismes :

vivant dans le sol

CL50 (Eisenia fetida (vers de terre)): > 2,000 mg/kg

Toxicité pour les organismes :

terrestres

DL50 (Anas platyrhynchos (canard mallard)): > 2,510 mg/kg

DL50 (Anas platyrhynchos (canard mallard)): > 5,620 ppm

Remarques: Diététique

DL50 (Colinus virginianus (Colin de Virginie)): > 5,620 ppm

DL50 (Apis mellifera (abeilles)): > 7.1 µg/bee Point final: Toxicité aiguë par voie orale

DL50 (Apis mellifera (abeilles)): > 100 µg/bee

Point final: Toxicité aiguë par contact

Évaluation écotoxicologique

Toxicité aiguë en milieu

aquatique

Très toxique pour les organismes aquatiques.

18 / 27

selon le Règlement sur les produits dangereux



Travallas™ Herbicide

Version 1.2

Date de révision: 03/27/2025

Numéro de la FDS: 50000101

Date de dernière parution: 03/01/2018 Date de la première parution: 03/01/2018

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

2-(4-Methoxy-6-methyl-1,3,5-triazin-2-ylcarbamoylsulfamoyl) benzoic acid:

Toxicité pour les poissons

CL50 (Poecilia reticulata (Guppy)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 120 mg/l

Durée d'exposition: 48 h Type d'essai: Essai en statique

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 43.1 mg/l

Point final: Immobilisation Durée d'exposition: 48 h

Type d'essai: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 202

BPL: oui

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

ErC50 (Anabaena flos-aquae (Cyanobactéries)): 65.7 µg/l

Durée d'exposition: 96 h Méthode: OPPTS 850.5400

BPL: oui

NOEC (Anabaena flos-aquae (Cyanobactéries)): 45 µg/l

Durée d'exposition: 96 h Méthode: OPPTS 850.5400

BPL: oui

ErC50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 157 μg/l

Durée d'exposition: 72 h

BPL: oui

NOEC (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 50 µg/l

Durée d'exposition: 72 h

BPL: oui

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)

NOEC (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 68 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

NOEC (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 10 mg/l

Point final: la reproduction Durée d'exposition: 21 d

Méthode: Directives du test 229 de l'OECD

BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 3.13 mg/l

Point final: la reproduction Durée d'exposition: 21 d

Type d'essai: Essai en semi-statique Méthode: OCDE Ligne directrice 211

selon le Règlement sur les produits dangereux



Travallas™ Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 03/01/2018 1.2 03/27/2025 Date de la première parution: 03/01/2018

NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.5 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Toxicité pour les organismes

vivant dans le sol

NOEC (Eisenia fetida (vers de terre)): 6 mg/kg

Durée d'exposition: 56 d

NOEC (Eisenia fetida (vers de terre)): 5.6 mg/kg

Point final: la reproduction

Méthode: Directives du test 222 de l'OECD

BPL: oui

Méthode: Directives du test 216 de l'OECD

Remarques: Aucun effet négatif significatif sur la minéralisa-

tion de l'azote.

Toxicité pour les organismes

terrestres

DL50 (Apis mellifera (abeilles)): > 50 µg/abeille

Durée d'exposition: 48 h

Point final: Toxicité aiguë par contact Méthode: OEPP/EPPO Ligne directrice 170

DL50 (Apis mellifera (abeilles)): > 50 µg/abeille

Durée d'exposition: 48 h

Point final: Toxicité aiguë par voie orale Méthode: OEPP/EPPO Ligne directrice 170

DL50 (Anas platyrhynchos (canard mallard)): > 2,510 mg/kg

NOEC (Colinius virginianus): 1,000 mg/kg

Point final: Test de reproduction

NOEC (Anas platyrhynchos (canard mallard)): 1,000 ppm

Point final: Test de reproduction

Méthode: Directives du test 206 de l'OECD

Fatty acids, soya, Me esters:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poissons): > 1,000 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

CL50 (Leuciscus idus (Ide)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 48 h Méthode: ISO 7346/2

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Crustacés): 800 - 5,243 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

12-Hydroxystearic acid, oligomers, reaction products with stearic acid:

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Crustacés): 1,614 mg/l Durée d'exposition: 48 h

20 / 27

selon le Règlement sur les produits dangereux



Travallas™ Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 03/01/2018 1.2 03/27/2025 Date de la première parution: 03/01/2018

Toxicité pour les : CE50 (Skeletonema costatum): > 10,000 mg/l

algues/plantes aquatiques Durée d'exposition: 72 h

Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : Remarques: Aucune information sur le produit lui-même n'est

disponible.

Composants:

Fluroxypyr-meptyl:

Biodégradabilité : Remarques: Difficilement biodégradable.

Thifensulfuron-methyl:

Biodégradabilité : Remarques: Difficilement biodégradable.

Les demi-vies de dégradation primaire varient selon les circonstances, de quelques jours à quelques semaines dans

l'eau et le sol aérobies.

2-(4-Methoxy-6-methyl-1,3,5-triazin-2-ylcarbamoylsulfamoyl) benzoic acid:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

Remarques: Les demi-vies de dégradation primaire varient selon les circonstances, de quelques semaines à quelques

mois dans un sol et une eau aérobies.

Fatty acids, soya, Me esters:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

12-Hydroxystearic acid, oligomers, reaction products with stearic acid:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

Biodégradation: 57 % Durée d'exposition: 28 d

Méthode: Directive d'essais 301C de l'OCDE

Potentiel bioaccumulatif

Produit:

Bioaccumulation : Remarques: Aucune information sur le produit lui-même n'est

disponible.

Composants:

Fluroxypyr-meptyl:

Bioaccumulation : Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

selon le Règlement sur les produits dangereux



Travallas™ Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 03/01/2018 1.2 03/27/2025 Date de la première parution: 03/01/2018

Coefficient de bioconcentration (BCF): 26

Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

log Pow: 4.5 (25 °C)

Thifensulfuron-methyl:

Bioaccumulation : Coefficient de bioconcentration (BCF): 1

Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

2-(4-Methoxy-6-methyl-1,3,5-triazin-2-ylcarbamoylsulfamoyl) benzoic acid:

Bioaccumulation : Espèce: Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)

Coefficient de bioconcentration (BCF): < 1

Durée d'exposition: 28 d

Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

Pow: 0.018 (25 °C) log Pow: -1.7 (25 °C)

pH: 7

Fatty acids, soya, Me esters:

Bioaccumulation : Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

Mobilité dans le sol

Produit:

Répartition entre les compar- :

timents environnementaux

Remarques: Aucune information sur le produit lui-même n'est

disponible.

Composants:

Fluroxypyr-meptyl:

Répartition entre les compar- :

Koc: 6200 - 43000

timents environnementaux

Remarques: Ce produit ne devrait pas être mobile dans les

sols.

Thifensulfuron-methyl:

Répartition entre les compar- :

Koc: 28.3, log Koc: 1.45

timents environnementaux

Remarques: Hautement mobile dans les sols

Stabilité dans le sol :

2-(4-Methoxy-6-methyl-1,3,5-triazin-2-ylcarbamoylsulfamoyl) benzoic acid:

Répartition entre les compar- :

Remarques: Dans des conditions normales, la substance/le

timents environnementaux mélange est mobile dans le sol.

selon le Règlement sur les produits dangereux



Travallas™ Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 03/01/2018 1.2 03/27/2025 Date de la première parution: 03/01/2018

Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique sup-

plémentaire

Un risque environnemental ne peut pas être exclu en cas de

manipulation ou d'élimination peu professionnelle.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

Un risque environnemental ne peut pas être exclu en cas de

manipulation ou d'élimination peu professionnelle.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours

d'eau ou le sol.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les

fossés avec le produit ou le récipient utilisés.

Envoyer à une entreprise autorisée de gestion des déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes du contenu.

Récipients à rincer 3 fois.

Ne pas réutiliser des récipients vides.

Un emballage qui n'est pas correctement vidé doit être jeté

comme un produit non-utilisé.

Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimi-

nation ou recyclage.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

UNRTDG

No. UN : UN 3082

Nom d'expédition : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID,

N.O.S.

(Fluroxypyr-meptyl, Thifensulfuron-methyl, Metsulfuron-

methyl)

Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9
Dangereux pour l'environne- : oui

ment

IATA-DGR

UN/ID No. : UN 3082

Nom d'expédition : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.

selon le Règlement sur les produits dangereux



Travallas™ Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 03/01/2018 03/27/2025 50000101 Date de la première parution: 03/01/2018 1.2

(Fluroxypyr-meptyl, Thifensulfuron-methyl, Metsulfuron-

methyl)

964

964

oui

Classe 9 Groupe d'emballage Ш

Miscellaneous Étiquettes

Instructions de conditionne-

ment (avion cargo)

Instructions de conditionne-

ment (avion de ligne)

ment

Dangereux pour l'environne-

Code IMDG

No. UN UN 3082

Nom d'expédition ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID,

N.O.S.

(Fluroxypyr-meptyl, Thifensulfuron-methyl, Metsulfuron-

methyl)

Classe 9 Groupe d'emballage Ш Étiquettes 9 **EmS Code** F-A, S-F Polluant marin

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Précautions spéciales pour les utilisateurs

La ou les classes de transport décrites ici sont de nature informationnelles seulement, et basées seulement sur les propriétés du produit non-emballé comme il est décrit dans la FTSS. Les classes de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles de l'emballage et des variations dans les règlements régionaux ou étatiques.

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

NPRI Composants methanol

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI Non en conformité avec les inventaires

TSCA Le produit contient une(des) substance(s) non répertoriées

sur l'inventaire TSCA.

AIIC Non en conformité avec les inventaires

DSL Ce produit contient des substances chimiques exemptées des

> exigences de l'inventaire DSL de la LCPE. Il est réglementé comme pesticide assujetti aux exigences de la Loi sur les produits antiparasitaires (LPA). Lisez l'étiquette de la LPA. autorisée en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires,

selon le Règlement sur les produits dangereux



Travallas™ Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 03/01/2018
1.2 03/27/2025 Date de la première parution: 03/01/2018

avant d'utiliser ou de manipuler ce produit antiparasitaire.

ENCS : Non en conformité avec les inventaires

ISHL : Non en conformité avec les inventaires

KECI : Non en conformité avec les inventaires

PICCS : Non en conformité avec les inventaires

IECSC : Non en conformité avec les inventaires

NZIoC : Non en conformité avec les inventaires

TECI : Non en conformité avec les inventaires

Liste canadiennes

Aucune substance n'est assujettie à une déclaration de nouvelle activité importante.

PMRA/PCPA Information

Ce produit chimique est un produit antiparasitaire homologué (ou réglementé) par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est assujetti à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers exigés pour les fiches de données de sécurité conformes au SGH. Vous trouverez ci-dessous les renseignements sur les dangers exigés sur l'étiquette d'un produit antiparasitaire:, Lire l'étiquette, autorisée en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires, avant d'utiliser ou de manipuler le produit antiparasitaire

PRUDENCE

Nocif s'il est absorbé par la peau., Évitez tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements., Un contact cutané prolongé ou répété fréquemment peut provoquer des réactions allergiques chez certaines personnes., Se laver soigneusement à l'eau et au savon après manipulation et avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes., Retirer et laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet d'autres abréviations

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; DIN - Norme de l'institut allemande de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes

selon le Règlement sur les produits dangereux



Travallas™ Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 03/01/2018 1.2 03/27/2025 Date de la première parution: 03/01/2018

et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérante; SDS -Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG -Transport de marchandises dangereuses; TECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuse utilisées au travail

Clause de non-responsabilité

FMC Corporation estime que les informations et recommandations contenues dans le document présent (y compris les données et les déclarations) sont exactes à cette date. Vous pouvez contacter FMC Corporation pour vous assurer que ce document est le plus récent disponible de FMC Corporation. Aucune garantie d'adéquation à un usage particulier, garantie de qualité marchande ou toute autre garantie, expresse ou implicite, n'est faite concernant les informations fournies dans le document présent. Les informations fournies ici se rapportent uniquement au produit spécifié et peuvent ne pas être applicables lorsque ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou dans tout processus. L'utilisateur est responsable de déterminer si le produit est adapté à un usage particulier et adapté aux conditions et aux méthodes d'utilisation de l'utilisateur. Étant donné que les conditions et les méthodes d'utilisation échappent au contrôle de FMC Corporation, FMC Corporation décline expressément toute responsabilité quant aux résultats obtenus ou découlant de toute utilisation des produits ou de la confiance accordée à ces informations.

CA / 3F

Préparé par:

FMC Corporation

FMC et le logo FMC sont des marques de commerce de FMC Corporation et/ou d'une société affiliée.

selon le Règlement sur les produits dangereux



Travallas™ Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 03/01/2018
1.2 03/27/2025 Date de la première parution: 03/01/2018

© 2021-2025 FMC Corporation. Tous les droits sont réservés.

Fin de la fiche technique signalétique